



Air France

27 % des salariés exclus de la PEPA !



23/03/2022

Les salariés opérationnels et surtout supports, frappés par des taux d'activité partielle très forts sont aujourd'hui exclus de cette prime de pouvoir d'achat. Ceux qui n'ont pas bénéficié des 160€ ne percevront pas les 320€ complémentaires **et pourtant, ils perdent de l'argent tous les mois !** L'esprit de cette mesure nationale n'a pas été respecté.

Beaucoup des salariés exclus ont, comme toujours, fait preuve de résilience depuis début 2020, en acceptant des **taux d'AP par solidarité tout en conservant une charge de travail à 100%**.

Pour toutes ces raisons, nous demandons qu'une prime équivalente soit versée à tous les salariés dont le salaire est inférieur à 3 SMIC



Nous invitons tous les salariés exclus à ouvrir le débat localement. Le message sera d'autant plus entendu s'il est porté par nous tous. Continuons d'avancer ensemble ! La légitimité de la CFE-CGC passe par notre représentativité. Notre représentativité passe par votre vote.

73 % des salariés sol ont touché la PEPA :

- 85% des Non Cadres
- 41 % des Cadres (58 % des CG1 / 26% des CG2)

La CFE-CGC devait-elle signer cet avenant en connaissant maintenant les règles d'attribution de la PEPA ?

Bien sûr il fallait signer l'accord initial et cet avenant ! Impossible pour une organisation syndicale responsable de priver plus de 70% des salariés d'une prime défiscalisée de 480€ et d'une augmentation des IKV de 8%.

Nous alertons notre Direction sur les conséquences que peuvent avoir ces différences de traitement entre les collègues.



CFE-CGC Air France

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

